

LA MISE EN VALEUR DE LA GUYANE AGRICULTURE - ELEVAGE - FORET

J.-M. BRUGIERE

La note synthétique concernant la sociologie de la Guyane expose les faits historiques qui amènent à la période contemporaine : esclavage, ruée vers l'or, bagne et départementalisation. Ces événements expliquent la situation aux abords de notre époque et la mentalité de la population guyanaise.

Face à cette situation et à cette mentalité, l'initiative du développement économique ne pouvait être attendue que de l'Administration. Ce n'est un secret pour personne en effet que l'initiative individuelle ou privée a été réduite depuis la départementalisation à quelques opérations ponctuelles de faible envergure, la plupart du temps menées par des gens installés en Guyane depuis peu et s'adressant de préférence à des secteurs d'activité autres que l'agriculture et même la forêt : commerce et petite industrie.

1 - LES RAISONS DU MANQUE DE DEVELOPPEMENT

Elles sont multiples à tous les niveaux, et concernent aussi bien l'initiative privée interne que l'initiative privée externe et l'Administration.

1.1. Initiative privée interne.

Elle se limite essentiellement à la culture traditionnelle par abattis et à de petits élevages pour le marché local, à quelques cultures de canne pour l'industrie rhumière et à quelques exploitations forestières pour les scieries. L'ensemble n'a pas d'autres prétentions que de fournir le marché local étroit.

Le Guyanais cultivateur des communes est en même temps chasseur et pêcheur, parfois un peu éleveur (originaires des Antilles). En fait il n'est jamais ce qu'on peut appeler un agriculteur ni un éleveur.

Il est remarquable de constater d'autre part le peu d'étudiants qui s'orientent vers les professions des branches du développement. Les adultes sont de plus assez peu entreprenants et mal organisés.

Le manque de crédit est pour certains un facteurs limitant. Il résulte essentiellement du manque de garanties possibles pour les organismes prêteurs. Le système des subventions ne remplace absolument pas ce vide et crée un état d'esprit particulier.

Aux abords des villes, l'"agriculture" est souvent le fait d'employés, de petits fonctionnaires et de commerçants qui acquièrent des concessions, y édifient une résidence secondaire, y plantent des arbres fruitiers et y font quelques cultures. Cette activité est parallèle au désir profond du guyanais d'être employé, petit fonctionnaire ou commerçant.

Le coût de la main-d'oeuvre, du fait de l'application en Guyane des lois sociales françaises, rend difficile son emploi en agriculture d'une manière régulière. La pratique du "job" et l'emploi d'étrangers plus ou moins déclarés sont assez courants.

Le prix des engrais peut être également cité comme un facteur de frein au développement qui joue d'une part sur leur emploi, d'autre part sur la pérennité du système de la culture traditionnelle par abattis.

Le système des revendeurs et des hauts prix appliqués aux produits locaux limitent leur consommation au profit des produits importés, donc finalement leur production.

1.2. Initiative privée externe.

Il est frappant de constater le faible nombre de personnes qui se sont installées en Guyane, si on le compare à celui des gens de passage venus se renseigner dans l'idée de s'y établir. Les raisons sont certainement multiples ; elles doivent toutes converger vers des perspectives insuffisantes de gains sûrs : obtention de renseignements insuffisants sur les possibilités agricoles ; marchés intérieurs trop faibles ; marchés extérieurs pris ou sévèrement défendus ; accaparement des terres (Ile de Cayenne, Comté...) ; prix de revient sans doute élevés ; monopole des transports par air et mer provoquant un fret élevé ; mauvaise organisation interne (engrais chers, pièces de rechange aléatoires...) ; lourdeur administrative etc...

Il serait réellement intéressant de posséder une étude statistique des réalisations finalement faites par ces promoteurs potentiels venus s'informer en Guyane, de savoir quels projets ils avaient finalement réalisés et où, enfin les raisons pour lesquelles ils ne s'étaient pas fixés en Guyane.

1.3. L'Administration.

Face à l'inefficacité des initiatives privées, l'Administration seule pouvait provoquer un démarrage dans les domaines agricole et forestier. Elle l'a fait, mais d'une manière désordonnée et sans idée de suite. Beaucoup de gens en rendent responsable le régime des quatre ans pour la grande majorité des fonctionnaires, régime encore plus bref pour l'Administration Centrale. Le temps de s'adapter et "comprendre la Guyane" vient en déduction de ces courts séjours. De plus, on a pu noter parfois la volonté de changer ce qu'a fait le prédécesseur, presque toujours l'espoir d'attacher son nom à une réalisation rapide plutôt que la volonté de préparer en profondeur l'avenir. Souvent, en matière de recherche par exemple, il a été répondu qu'"on" n'avait plus de temps à perdre à faire de la recherche et qu'il fallait réaliser rapidement quelque chose. On appréciera l'erreur de ce raisonnement et le temps perdu en fait lorsqu'on saura la carence quasi totale en matière de résultats de la recherche agronomique en Guyane.

Le manque de suite dans les idées s'est traduit par des modifications incessantes des projets et des objectifs et le cas du polder de Marie-Anne est le joyau du genre. Des incitations décidées à la légère n'ont également pas manqué et le culture de l'ananas en est un exemple parmi d'autres : projet LODIER pour la culture du cacao, incitations successives pour le pomelo puis le citron vert etc...

1.4. Exemples d'échecs.

Le polder Marie-Anne a été créé dans le but de tester pour la Guyane les résultats agronomiques acquis chez nos voisins, au Surinam principalement ; 350 ha étaient disponibles peut-être avec quelques erreurs techniques : renards dans les digues ; canaux secondaires inachevés, tertiaires non faits ; vannes non étanches etc. . mais peu de ces hectares furent utilisés pour le but prévu car successivement on a renoncé au projet initial, essayé quelques autres expérimentations dont il ne reste quasiment aucun résultat, démarré sur la culture de la banane, un peu plus en grand, abandonné de nouveau, parlé d'y installer un petit colonat rizicole, essayé l'élevage pour finalement tout abandonner.

Cet incessant changement d'objectifs, surtout si on le compare à l'opiniâtreté hollandaise, pour le développement de la culture du riz à Wageningen (Surinam) par exemple, permet de comprendre que non seulement rien de définitif n'a été fait, mais aussi que jamais on n'a pu recueillir de quelconques données agronomiques suffisantes de ces mauvaises expériences.

Culture de l'Ananas. Citons encore ce projet de développement de la culture de l'Ananas dans l'île de Cayenne : l'ananas, originaire de cette partie de continent sud-américain, y pousse bien. La multiplication des rejets a été rapide en vue de complanter plusieurs centaines d'hectares, les produits devant sortir à l'exportation en frais pour les meilleurs et une conserverie traitant sur place le reste. Ce projet était suffisamment avancé pour que l'usine soit commandée et l'ORSTOM avait même fait l'étude de l'alimentation en eau de cette usine. Mais brutalement tout fut arrêté, les motifs invoqués à l'époque étant que la Guyane ne pouvait concurrencer les Antilles (Même problème que pour les bananes du polder Marie-Anne. . .).

1.5. Cas particuliers de la forêt.

En matière de forêt, le problème est techniquement difficile. D'une part le marché local est extrêmement réduit et parfois on préférerait des matériaux d'importation moins coûteux (poteaux électriques et téléphoniques) ; d'autre part le marché extérieur ne connaît pas, ou mal, les essences guyanaises, à de rares exceptions près (Angélique pour les pilotes d'installations portuaires), contrairement à celles d'Afrique et d'Asie. Les prix de revient par surcroît étaient peu concurrentiels (frêt élevé).

Seules quelques scieries vivaient en exportant des sciages sur les Antilles ou plus loin, mais sur place le bois était rare (bois sec) et assez cher. Les incitations portaient sur les scieries (subventions - crédit) plutôt que sur les chantiers forestiers.

Et puis il y eut le grand rush des forestiers "africains", face aux exigences croissantes des Gouvernements des pays où ils étaient implantés. En quelques mois la moitié nord de la Guyane s'est couverte de permis et de grosses sociétés s'y installèrent, soit pour l'exportation en grumes, soit pour le déroulage (usine ROUGIER au Dégrad des Canes).

L'exode de ces forestiers qui a suivi peu après, a eu pour cause majeure la réussite de cette sorte de "chantage" que représentait leur installation en Guyane, à laquelle s'ajoutaient néanmoins des arguments techniques et économiques : volumes de bois par hectare plus faible qu'en Afrique, troncs moins volumineux, essences à ce point inconnues que les déroulages de "virola" étaient utilisés pour les plis internes des contre-plaqués (!), prix de revient élevés etc. . .

2 - LE DEVELOPPEMENT ANNONCE.

2.1. Facteurs favorables :

L'élément nouveau qui se présente est la ferme volonté du Gouvernement de s'occuper du développement économique de la Guyane et ce facteur est déterminant ; parallèlement on peut citer l'installation probable de l'industrie papetière en Guyane.

Ces facteurs vont se concrétiser par l'élaboration de plans de développement par des experts confirmés, la dotation de crédits importants, l'arrivée d'immigrants...

Soulignons la volonté de rationaliser ce développement et sans nul doute de mener les projets à bon terme sans autres modifications que celles qui seraient imposées par l'expérience.

Citons également la connaissance du milieu physique et humain telle qu'elle est exposée dans les notes de synthèse jointes. Cette connaissance est sans doute incomplète sur bien des points, mais les résultats des recherches entreprises jusqu'ici sont loin d'être négligeables.

2.2. Facteurs défavorables :

La fragilité de certaines terres et les diverses contraintes indiquées dans les cartes de ressources en sols (Pédologie), la grande susceptibilité de certains d'entre eux à l'érosion (Pédologie, Hydrologie), le micro-relief marqué de l'intérieur, etc... montrent clairement que la Guyane n'est pas exactement un Eldorado où tout pousse sans efforts, mais que des précautions très précises sont à prendre dans tous les domaines.

Autre grand handicap : le manque quasi total des connaissances essentielles en matière d'expérimentation agronomique : possibilités réelles de faire telle ou telle culture ; rendements à en attendre ; prix de revient etc...

Pour l'utilisation des terres basses (jeune plaine côtière), on peut certes se baser sur les résultats acquis au Surinam (quelques 75 années d'expérimentation) aux différences près de climat..., mais pour l'utilisation des savanes sèches (plaine côtière ancienne) et surtout pour celle des sols forestiers, l'expérimentation de nos voisins n'en est qu'à ses débuts et est très insuffisante.

En Guyane, on n'a jamais consacré suffisamment d'intérêt et de crédits à la recherche agronomique ; si l'IRAT a pu subsister et donner des renseignements satisfaisants en matière d'hydroponie (production de légumes) et depuis deux ans pour certaines cultures vivrières, l'IFAC n'a pu, par contre, poursuivre des objectifs constants (successivement banane, ananas, pomélos, citrons verts). D'autres n'ont pu que travailler à distance (INRA à partir des Antilles, CTFT à partir de la Métropole) donc sur des sujets limités.

2.3. L'Agriculture.

La démarche qui doit aboutir au choix des activités à développer en Guyane, doit être à l'inverse de celle qui a eu généralement cours jusqu'à présent : il est nécessaire de savoir ce qu'on peut à coup sûr placer sur les marchés extérieurs (Antilles - Métropole - Europe)... pour déterminer quelles seront les spéculations à préconiser en Guyane, et, en remontant dans le raisonnement, arriver à rechercher des surfaces convenables (superficie, qualité du relief et des sol etc...) pour ces productions.

S'adressant à l'exportation, il semble qu'obligatoirement il faille choisir des exploitations de taille importante, autour desquelles pourraient se développer des colonats moyens ou familiaux (pour certaines spéculations principalement).

La mécanisation semble également impérative dans la majorité des cas, ce qui implique les restrictions dues au relief, facteur qui devient alors primordial dans le choix des terres.

La connaissance que nous avons de la Guyane permet en effet d'orienter ce choix de la manière suivante :

- Exploitations à l'échelle de 10.000 ha : seules les alluvions marines récentes à l'est de Cayenne conviennent (polders).

- Exploitations à l'échelle de 1.000 ha : peuvent s'y adjoindre d'autres alluvions marines récentes (Mana - Sinnamary)
- Exploitations à l'échelle de 100 ha : possibilités dans la région nord-ouest de la Guyane : plateaux de la série détritique de base par exemple - région de Saint-Laurent - Mana - Saint-Jean.
- Exploitations à l'échelle de 10 ha : plus fréquentes, encore qu'à rechercher (Ile de Cayenne - Route de l'Est...).

Ceci étant dit, il faut savoir que la mise en valeur des alluvions marines récentes nécessitent de gros investissements (30.000 F l'ha contre 8.000 F l'ha pour les sols forestiers) : cette mise en valeur n'est possible que par des groupes financiers puissants ou qu'à la suite d'une option nationale. Cultures d'exportation possible : riz, banane, canne à sucre si on tient compte des résultats agronomiques de nos voisins (Surinam, Guyana) encore que des informations récentes signalent un nouvel arrêt de l'effort bananier du Surinam, qui ne serait cependant pas dû à des considérations techniques.

Pour ces cultures, l'expérimentation en Guyane Française n'existe pas, mais on peut se contenter pour un démarrage des renseignements techniques de nos voisins. L'identification avec les nôtres, de la gamme de sols utilisée dans ces pays pour ces spéculations a été faite ; la seule différence provient d'un étalement infiniment plus grand de ces alluvions chez eux, alors que pour la Guyane française, les superficies disponibles sont plus étroites.

Aux différences climatiques près, qui peuvent être importantes pour certaines spéculations (possibilité ou non de deux cultures de riz par an ; taux de sucre dans les cannes ; besoins en irrigation...), on peut donc en première approximation se baser sur ces résultats pour estimer les rendements à attendre des sols de notre Guyane ; ces sols sont les seuls véritablement fertiles du Département ; chez nos voisins ils supportent presque exclusivement la totalité des productions agricoles.

Poldérisation obligatoire, maturation et perméabilité des sols, salure et excès de sodium, présence de sulfures et de matière organique enterrée, pégasse plus ou moins épaisse, nécessité d'irriguer... sont autant de contraintes prises en considération par les pédologues ; elles nécessitent, au-delà de la cartographie de reconnaissance, une prospection très minutieuse à grande échelle.

Les sols des savanes côtières et de l'intérieur (sols forestiers sur le socle) sont par opposition des sols pauvres (sauf rares exceptions). Les facteurs topographie et qualités physiques sont à prendre en priorité en considération pour désigner ceux qui méritent une mention spéciale. Mais ils nécessitent une déforestation rationnelle (pour préserver la mince couche organique, éviter l'érosion, etc), l'emploi d'engrais et d'amendements (pH faible ; peu d'humus), des techniques culturales conservatrices, et, avant tout, une expérimentation agronomique qui manque en quasi totalité, aussi bien chez nous que chez nos voisins. Seule cette expérimentation peut définir les spéculations rentables à préconiser. On ne saurait trop insister sur ce point.

La déforestation, pour la libération de surfaces destinées à l'agriculture ou à l'élevage (plantes fourragères, pâturages) doit être faite de la manière la plus conservatrice possible pour les sols.

Dès l'instant que l'agriculteur défriche pour ses propres besoins, s'il est averti il y prendra garde (formation professionnelle, encadrement). S'il est fait appel à l'extérieur, les pires effets peuvent être redoutés de l'emploi de matériels lourds, et plusieurs exemples pourraient être cités de déforestations mal faites (création de la plantation expérimentale IFAC à Saint-Laurent ; certaines collines de la plantation MAGNAN sur la Comté...).

Mais il est prévu une utilisation agricole de sols qui auront été libérés au préalable de leur végétation forestière par l'industrie papetière : les risques de la déforestation mécanique lourde, telle que la pratiquera sans doute cette industrie, sont tels (fragilité des sols, érosion) que le bon sens nécessiterait d'opérer de la manière la plus prudente

possible selon un schéma qui pourrait être le suivant :

- repérage préalable des surfaces convenables pour les activités agricoles et pastorales ;
- extraction de ces surfaces du domaine forestier de l'industrie papetière ;
- déforestation prudente de ces surfaces dont les produits seront dirigés soit vers l'usine de cellulose, soit vers les scieries ; la déforestation serait faite par l'utilisateur des sols ;
- mise en place des cultures ou des espèces fourragères sous réserve bien sûr de connaître leurs possibilités après l'expérimentation agricole préalable.

Le repérage des surfaces convenables doit tenir essentiellement compte en priorité des pentes, en second lieu des sols. Successivement, donc, il nécessite un travail en bureau sur photographies aériennes et une reconnaissance pédologique au sol, ce second travail pouvant d'ailleurs être fait plus tard, en cas d'impossibilité. Les surfaces déclarées inaptes par les pédologues retomberaient dans le domaine forestier de l'usine de cellulose.

Il semble, de plus, nécessaire de réserver pour l'activité agricole, d'une manière systématique, tous les affleurements de la carte géologique cartographiés roches basiques (laves, dolérites, gabbros...). Même si les pentes sont trop fortes pour espérer leur utilisation directe en agriculture, il n'est peut-être pas impensable d'y profiler des terrasses pour des cultures pérennes, les qualités physiques des sols qu'elles supportent n'interdisant pas d'imaginer ce remodelage topographique.

2.4. L'Élevage.

Le seul aspect de cette activité qui sera évoqué ici, concerne le gros bétail ; l'élevage du petit bétail se résoud pratiquement à un problème de fourniture d'aliments, donc à la fabrication de ces aliments. Agriculture et pêche peuvent en être les fournisseurs si on veut se libérer en partie ou en totalité des importations.

Jusqu'à présent, l'élevage en Guyane s'est pratiquement fait uniquement en extensif dans les savanes côtières, avec un cheptel plus ou moins fort. Aucune grosse exploitation ou même de moyenne importante ne semble avoir jamais existé : le guyanais n'est pas un éleveur.

L'impératif majeur, mis à part le choix de la race à utiliser qui reste à faire (nombreuses races essayées dans le temps), réside dans la création de pâturages et de cultures fourragères, la végétation naturelle des savanes ne permettant pas facilement l'affouragement régulier tout au long de l'année.

Quelques expériences du BAFOG (cf. synthèse de Botanique) ont été faites dans les savanes de la plaine côtière ancienne, d'autres sur certaines terres basses ; mais elles seraient à refaire pour les sols forestiers qui sont seuls susceptibles de procurer les surfaces nécessaires à un grand développement de l'élevage. En effet, si les alluvions anciennes poldérisées conviennent apparemment bien pour la production de matière verte, jusqu'à présent il était bien entendu chez nos voisins du Surinam que l'élevage ne pouvait rentabiliser le coût d'établissement d'un polder, et que d'autre part, le piétinement étant néfaste, l'affouragement en étable était impératif.

Il semble donc que la création d'élevages en grand ne puisse se concevoir que sur les sols forestiers ; la libération de surfaces importantes de sols de leur couverture forestière pourrait donc être un facteur déterminant.

Ce qui a été précédemment évoqué pour l'agriculture après déforestation est également valable pour l'élevage, le processus préconisé évitant surtout la déforestation par l'industrie papetière. De plus aucune expérimentation agronomique suffisante n'existe pour préconiser le choix des espèces fourragères, les façons culturales, les engrais, ni

pour estimer la charge possible à l'hectare, le prix de revient etc. . . Ces expérimentations sont à faire, comme pour l'agriculture.

2. 5. L'exploitation forestière.

Jusqu'à présent, avec des vicissitudes historiques importantes, l'exploitation de la forêt pour le bois (et non pour l'agriculture par abattis particulièrement adaptée à l'écosystème forestier) n'a porté que sur de faibles surfaces (abords de Saint-Laurent et Orapu-Comté principalement) et sur un nombre infime d'espèces ; actuellement, on envisage sans doute de développer ce type d'exploitation, mais surtout de démarrer l'industrie de la cellulose, les procédés d'utilisation de la totalité de la végétation forestière permettant maintenant d'envisager de s'adresser aux forêts tropicales.

Nous en avons déjà évoqué certains risques, amplifiés par les caractères de certains sols, spécifiques de la Guyane (cf. Synthèse Pédologique).

Les données du ruissellement sous forêt telles qu'on les connaît au bassin versant expérimental de la crique Grégoire, sous forêt primaire, (cf. synthèses pédologique et hydrologique), soulignent très éloquemment les très graves dangers d'érosion, à redouter lorsque la forêt sera abattue, l'imperméabilité des horizons inférieurs bloquant totalement, ou presque, l'infiltration des eaux de pluie sur ces types de sols. De telles conditions semblent inconnues en Afrique. Elles méritent qu'on en tiennent le plus grand compte.

Qu'est-il prévu après la déforestation à blanc ? On a parlé de diverses éventualités :

- l'industrie forestière se réserverait les sols mécanisables pour des plantations forestières à croissance rapide : il ne resterait donc de disponibles que des sols non mécanisables (au sens que l'entend le forestier. . .) ;
- l'industrie forestière se contenterait de la régénération naturelle. . .
- l'agriculture et l'élevage occuperaient les zones libérées par l'exploitation à blanc de la forêt.

Théoriquement on devrait partir du principe suivant : réserver à l'agriculture les sols convenables, c'est-à-dire mécanisables, physiquement aptes, non dégradés par l'exploitation papetière, et de surfaces suffisantes. Classer ensuite, pour l'élevage, les sols réunissant à un degré moindre les conditions précédentes ; enfin affecter à la reforestation et/ou à la régénération naturelle, les sols non employés par ces deux activités. Cependant, il ne faut pas se leurrer sur les possibilités de récupération agricole de tels sols ; les surfaces seront vraisemblablement réduites et se présenteront sans doute en petites parcelles fragmentaires et isolées, en nombre peu élevé, plus favorables probablement à l'élevage qu'à la culture.

Compte tenu des considérations précédentes, la libération de surfaces importantes du manteau forestier originel par l'exploitation papetière, si elle doit assurer dans le temps l'alimentation continue de l'usine (régénération forestière, sylviculture) ne laissera sans doute que de faibles possibilités pour l'installation d'un colonat agricole ou plus vraisemblablement pastoral. La région de Saint-Laurent permet de meilleurs pronostics par la présence de surfaces plus planes de sols convenables (plateau de la série détritique de base). Ce colonat sera par ailleurs obligatoirement dispersé (sauf sur Saint-Laurent), ce qui ne manquera pas de créer des contraintes tant au niveau de la vie de chaque jour qu'à celui de l'encadrement, du ramassage et du conditionnement des produits etc. . . Et ceci est valable, de par la configuration du relief, quelle que soit l'implantation définitive des terres concédées pour cette activité papetière (implantation encore inconnue à ce jour).

x

x x

En conclusion, le développement agricole de la Guyane peut s'envisager par des opérations de grande envergure sur certaines zones des terres basses, le développement forestier grâce à l'implantation de l'industrie papetière. Des exploitations moins importantes ont surtout des possibilités d'implantation dans le nord-ouest (Saint-Laurent - Mana). Enfin, on peut imaginer un colonat dispersé sur les sols convenables du socle forestier, sous réserve des précautions énoncées plus haut.

Le choix des activités est limité dans les terres basses à deux ou trois cultures industrielles ; ailleurs l'élevage semble avoir plus de possibilités que l'agriculture, cette dernière devant être orientée plus sur les cultures pérennes, arborées ou arbustives, que sur les cultures annuelles.

L'expérimentation agricole doit être menée dans tous les domaines, c'est-à-dire pour tous les sols et pour tous les types de culture, ceci afin de lever les indéterminations qu'on déplore actuellement, et principalement pour les terres hautes ainsi que pour les savanes côtières. De toute évidence il eut été préférable, avant de déclencher les opérations, de savoir ce qu'on peut attendre de chacune des spéculations. Il est à souhaiter que les retards accumulés en la matière soient le plus rapidement comblés.

La persévérance nous paraît indispensable pour atteindre les objectifs qui seront fixés, les seules modifications des projets initiaux n'étant éventuellement que la conséquence des résultats de l'expérimentation agronomique.

Dans toute la mesure du possible enfin, il est nécessaire que les planificateurs ne portent préjudice ni à la faune ni à la flore dans les zones proposées pour quelque forme de protection que ce soit. Cette même préoccupation doit conduire à limiter au maximum les risques de dégâts liés à l'exploitation de la forêt pour la protection de la cellulose ; dans ce domaine des études sont à entreprendre ou à poursuivre pour les appréhender (bassins versants déforestés par exemple).

Mais le développement économique de la Guyane nécessite qu'on intensifie les recherches dans d'autres domaines que l'agronomie selon des classements prioritaires à définir. Ceci afin, d'une part, de réunir les données qui font actuellement encore défaut, d'autre part, de déceler, au fur et à mesure des réalisations, les problèmes que celles-ci sont susceptibles de rencontrer ou de susciter, d'en étudier les différents aspects et proposer des solutions.

Le succès ne sera atteint qu'à ces conditions et tout doit tendre à limiter les aléas possibles au maximum.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
SECRETARIAT D'ETAT AUX D.O.M. et T.O.M.

BUMIDOM
OPERATION GUYANE

IMPLANTATION D'EXPLOITATIONS
AGRICOLES ET FORESTIERES

CONTRIBUTION SCIENTIFIQUE
DE L'ORSTOM

au groupement constitué par
BCEOM-BDPA-BRGM-CTFT-IFAC-IFCC
IGN-IRAT-IRHO-SATEC-SEDES

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER



DONNÉES SCIENTIFIQUES
ET ANALYTIQUES

TOME I (TEXTE)

Novembre 1975

SOMMAIRE

Pages

AVANT-PROPOS

SCIENCES DE LA TERRE

- Géologie : note de synthèse
J. - M. BRUGIERE 5

- Ressources en sols de la zone côtière guyanaise
R. BOULET 11

- Ressources en sols de Guyane
Zones littorales à dominance de terres basses
A. LEVÊQUE 29

- Sédimentologie : note de synthèse
J. - M. BRUGIERE 39

- Climatologie de la Guyane
Section hydrologique 41

- Etudes hydrologiques
Section hydrologique 69

SCIENCES BIOLOGIQUES

- Vingt ans de Botanique
J. J. de GRANVILLE
J. - P. LESCURE et R. A. A. OLDEMAN 89

- Les plantes médicinales
H. JACQUEMIN 115

- Problèmes de conservation de la faune
M. CONDAMIN 119

- Problèmes de pathologie humaine
F. X. PAJOT 129

SCIENCES HUMAINES

- L'avenir des Indiens face au développement de la Guyane
P. et F. GRENAND 137

- La question créole
M. - J. JOLIVET 147

SYNTHESE

- La mise en valeur de la Guyane, Agriculture, Elevage, Forêt
J. - M. BRUGIERE 171